

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS ET
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-URCISSE
SEANCE DU : 08 février 2016
Convocation du : 01/02/2016**

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10 (excepté pour le vote du CA : 09)

L'an deux mil seize, le huit février, le Conseil Municipal de Saint-Urcisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DOUMERGUE Richard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 01/02/2016

Présents : Mrs DOUMERGUE. ARMILHAC. KRAS. GUILBAUD.
MESSINES. Mmes DOTTOR. BONNETIS. BISSIERE. RENNAULT.
MALTHET

Absents : Néant

Secrétaire de séance : M. Bissière

Il est donné lecture pour approbation et signatures du compte-rendu de la séance précédente.

Pas d'observations.

1. Tableau d'approbation du Compte Administratif 2015(délibération n° 02/2016)

Il est donné lecture du tableau d'approbation du compte administratif 2015. Les résultats sont arrêtés ainsi qu'il suit :

Fonctionnement

Résultat reporté : 123 251.32 €

Recettes : 129 481.58 €

Dépenses : 127 281.97€

Résultat de clôture : + 125 450.93 €

Investissement

Résultat reporté : - 3 660.05 €

Recettes : 19 494.48 €

Dépenses : 14 579.01 €

Résultat de clôture : + 1 255.42 €

Résultat définitif cumulé : excédent de 92 924.35 €

2. Vote du Compte Administratif 2015 (délibération n° 01/2016)

Les comptes sont arrêtés comme suit :

Investissement

Dépenses : 18 239.06 €

Recettes : 19 494.48 €

Fonctionnement

Dépenses : 127 281.97 €

Recettes : 252 732.90 €

Résultat de clôture :

Investissement : 1 255.42 €

Fonctionnement : 125 450.93 €

Résultat global : 126 706.35 €

3. Délibération d'affectation du résultat 2015 (délibération n° 03/2016)

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/15 excédent 125 450.93 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) de 32 526.58 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) de 92 924.35 €

Résultat d'investissement reporté (001) excédent de 1 255.42 €

4. Approbation du Compte de Gestion 2015 du Percepteur (délibération n° 04/2016)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 de la commune de St-Urcisse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

5. Vote des taux locaux 2016

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Décide de reconduire les taux des impositions locales tels que l'année précédente, à savoir :

Taxe d'habitation : 10.00 %

Taxe foncier propriété bâtie : 5.00 %

Taxe foncier propriété non bâtie : 34.75 %

CFE : 11.65 %

L'état 1259 sur lequel sont indiquées les bases d'impositions ne nous ayant pas encore été envoyé par les Impôts, la délibération sera prise en séance ultérieure.

6.Subventions aux associations 2016 (délibération n° 06/2016)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'année 2016 les montants de subventions aux associations tels que suit :

- ADMR Puymirol : 250 Euros
- Amicale secrétaires de mairie du 47 : 30 Euros
- Ass. Anciens prisonniers de guerre : 40 Euros
- CAUE 47 : 80 Euros
- Club culture et loisirs : 500 Euros
- Comice Agricole : 150 Euros
- Comité des fêtes : 900 Euros
- Association Diocésaine : 120 Euros
- SHR Côteaux de Serres : 500 Euros
- Sté de Chasse de St-Urcisse : 500 Euros
- Souvenir français : 20 Euros
- FNACA Canton Puymirol : 30 Euros

Approuvé à l'unanimité.

La dépense sera inscrite au BP 2016 Art. 6574.

Il est présenté également des courriers de demandes de subventions émanant de :

- Association des Diabétiques en Lot-et-Garonne
- France Adot don d'organes
- Prévention Routière

Le Conseil Municipal ne souhaite pas subventionner ces associations.

7-Demande participation aux frais de fonctionnement Ecole de St Romain le Noble

Mr le Maire doit demander le détail des frais avant de représenter ce dossier au Conseil.

8-SDEE 47 - Transfert compétence pour installation Bornes électriques

Mr le Maire doit se rapprocher du SDEE pour obtenir plus de renseignements notamment quant à la partie financement. Sera présenté en séance ultérieure.

9-Accord de principe pour subvention versée au SDIS 47 pour soutenir le financement de l'opération de construction du nouveau centre de secours de La Sauvetat de Savères (délibération n° 07/2016)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours sur la commune de La Sauvetat-de-Savères.

Il précise que le Conseil Départemental et le SDIS se sont engagés à financer deux tiers de toutes les opérations pour lesquelles les conseils municipaux des communes concernées ont manifesté leur intention de compléter le plan de financement à hauteur du tiers restant.

Compte tenu de l'intérêt public local d'une telle opération pour l'ensemble des communes défendues en premier appel et de la nécessité de mutualiser au maximum la charge liée aux travaux, le financement est réparti entre celles-ci selon des critères qu'elles auront librement consentis.

Compte tenu de l'état général du centre de secours ne répondant plus aux besoins essentiels des sapeurs-pompiers qui y sont affectés, (elle) il souligne que ces travaux doivent être considérés comme prioritaires et urgents et propose à l'assemblée d'approuver le principe du soutien de la commune de Saint-Urcisse à cette opération.

**Après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,**

Approuve le principe du soutien financier de la commune de Saint-Urcisse sous la forme d'une subvention d'équipement, pour un montant représentant sa quote-part du tiers incombant aux communes, pour la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de La Sauvetat-de-Savères.

Précise que la répartition du tiers financé par les communes ainsi que les modalités pratiques de liquidation et de versement des subventions, feront l'objet d'une convention à signer entre le SDIS et les communes soutenant financièrement l'opération une fois arrêté le programme des travaux.

**10- Assignation - Affaire Cne de Saint-Urcisse/
(délibération n° 05/2016)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 27 mai 2015, celui-ci l'a autorisé pour ester en justice dans le cadre de l'affaire opposant la commune de Saint-Urcisse à Messieurs

Il fait part que par courrier du 6 janvier 2015, notre avocat Maître Bernadou, nous propose de lancer l'assignation en référé ou par toute autre voie, notamment judiciaire.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal son autorisation pour lancer cette procédure devant le T.G.I. d'Agen.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de Saint-Urcisse,
A l'unanimité,
Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'assignation en référé,
ou par toute autre voie, notamment judiciaire,
Souhaite que soient mentionnés les points suivants :

- Il n'est pas fait mention du fait que les défendeurs ont proposé une solution de substitution (devis de bornage),
- Il ne s'agit pas d'une mais de plusieurs clôtures empêchant l'accès au chemin rural
- Dans son courrier du 14/09/2015, Mr _____ fait état d'une création de chemin rural alors que celui-ci est déjà existant.

Questions diverses :

CU Rey Le Meur : Le raccordement électrique étant un équipement public, la commune ne souhaite pas participer au financement.
Information sera transmise à la DDT pour instruction du dossier.

Affaire

Mr Audren de la DDT nous a transmis un modèle de mise en demeure à l'encontre de cette administrée. Mr le Maire doit se rapprocher de la DDT.

CCPAPS : Il est fait part des Délégués aux commissions de la Cté.

Repas des anciens du samedi 13/02/2016 à midi : 16 administrés participeront et les conseillers suivants seront présents : M. Bissière, C. Bonnetis, J. Dottor, R. Doumergue, B. Guilbaud, M. Kras, S. Rennault, J. Messines. Le rendez-vous est fixé à 11 heures pour la mise en place.
Le repas du Conseil et du personnel aura lieu le samedi 12 mars à Montjoi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le présent compte-rendu de séance contient sept délibérations :

* Tableau d'approbation du Compte Administratif 2015(délibération n° 02/2016)

*Vote du Compte Administratif 2015(délibération n°01/2016)

*Délibération d'affectation du résultat 2015 (délibération n° 03/2016)

*Approbation du Compte de Gestion 2015 du Percepteur (délibération n° 04/2016)

*Subventions aux associations 2016 (délibération n° 06/2016)

* Accord de principe pour subvention versée au SDIS 47 pour soutenir le financement de l'opération de construction du nouveau centre de secours de La Sauvetat de Savères (délibération n° 07/2016)

* Assignation - Affaire Cne de Saint-Urcisse/
(délibération n° 05/2016)

Ont signé le présent compte-rendu de la séance précédente les membres présents à la réunion du 08 février 2016

DOUMERGUE Richard Maire		RENNAULT Sandrine. CM	
ARMILHAC Alain 1 ^{er} adjt		GUILBAUD Bernard. CM	
KRAS Michel. 2 ^{ème} adjt		MALTHET Marinette. CM	
BISSIERE Maryline		MESSINES Julien. CM	
DOTTOR Jany CM			
BONNETIS Cathy CM		*****	